

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 350

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 22

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« du »,

les mots :

« prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.